



OPES2240 Politiques sociales : théories, acteurs et régulation

[30h]

Enseignant(s): Pierre Reman
Langue d'enseignement : français
Niveau : cours de 2ème cycle

Objectifs (en terme de compétences)

Le cours veut répondre à trois objectifs : préciser le contenu des politiques sociales, ses mécanismes et ses finalités, en analyser les fondements historiques et théoriques et enfin, développer une analyse critique du processus de décision et de régulation face à quelques enjeux concrets de politique sociale.

Les étudiants trouveront dans ce cours une série d'éléments d'information et d'analyse leur permettant d'aiguiser leur capacité de jugement nécessaire à l'élaboration de propositions de changement en matière de politique sociale.

Objet de l'activité (principaux thèmes à aborder)

- Racines et développement des politiques sociales contemporaines (aspects historiques, théoriques et culturels).
 - Analyse comparée des différents systèmes de protection sociale en Europe : état d'avancement, limites et questions.
 - Approfondissement et discussions de questions fondamentales : le financement de la protection sociale, la redistribution des revenus, la privatisation et la socialisation de la protection sociale, la cohérence des politiques sociales, l'articulation entre les effets réciproques de la politique sociale et de la politique économique, ainsi que la problématique de la fédéralisation.
- Pour chacune des questions fondamentales, l'état du problème sera abordé dans ses aspects économiques et sociaux. Une place importante sera consacrée aux points de vue des acteurs politiques et sociaux.

Autres informations (Pré-requis, Evaluation, Support, ...)

La formation se fait le samedi et certains soirs en semaine; elle est décentralisée et oblige donc à des déplacements. Le rôle du professeur comporte l'accompagnement sur place de projets-mémoires. Le professeur participe à un séminaire pédagogique. Il fonctionne en collaboration avec un conseiller à la formation. Il doit rédiger le matériel pédagogique correspondant à ses enseignements. Une collaboration étroite sera instituée entre les titulaires des enseignements à option de chaque section. Le candidat à une charge d'enseignement doit aussi communiquer avec son curriculum vitae les expériences non traditionnelles de formation qu'il a vécues et faire valoir des documents, syllabus ou matériaux didactiques qu'il aurait rédigés. L'attention des candidat(e)s aux charges d'enseignement est attirée sur l'existence de lois concernant les cumuls. Le mode d'apprentissage exige du professeur qu'il négocie un contrat de formation avec ses étudiants et qu'il motive de manière détaillée soit par écrit soit par oral ses évaluations aux personnes concernées.